



ASSOCIATION LES JARDINIERS DE LA PLUME

Association Loi 1901, reconnue d'Intérêt Général depuis 2014

46, rue de la Plume 80100 ABBEVILLE

site : www.jardins-plume.com mail : jardins.plume@gmail.com

Tel : 07 83 00 48 76

Charte jardinage et environnement

(version 4 du 30 novembre 2018)

Préambule

La protection de l'environnement pour un développement durable est maintenant l'affaire de tous et en particulier de nous, les jardinier(ère)s. Dans les jardins, par notre action individuelle et collective, et en liaison avec les autres acteurs œuvrant en ce sens, nous nous engageons à mettre en œuvre les pratiques suivantes, favorisant durablement la protection de la nature et préservant la santé de tous.

Les terrains de l'Association Les Jardiniers de la Plume se trouvent en zone sensible (proximité zone classée Natura 2000) ce qui a pour conséquence que l'utilisation de produits phytosanitaires type Roundup est totalement interdit (et ça vaut mieux pour notre santé).

1/ Bien gérer la matière organique :

- Protéger et développer la couche d'humus, par la pratique rationnelle du compostage individuel et/ou collectif,
- Organiser le broyage des déchets verts grossiers pouvant être incorporés au compostage,
- Pratiquer d'autres techniques de travail du sol : le bêchage profond avec retournement du sol a des inconvénients prouvés (déstructuration du sol par enfouissement de la couche d'humus et réduction de la vie microbienne). Il faut donc lui préférer une aération régulière du sol à la fourche-bêche, ou avec un aérateur mécanique de type grelinette,
- Ne pas laisser la terre à nu pour éviter les risques de lessivage (éléments minéraux entraînés en profondeur) ou d'érosion du sol, mais utiliser des plantes couvrantes type engrais verts ou un couvert de feuilles mortes ou de tontes de gazon en hiver.

2/ Maîtriser la consommation de l'eau :

- Favoriser systématiquement la récupération des eaux pluviales (récupérateurs d'eau avec les abris de jardin, équipement des bâtiments collectifs, ...),
- Arroser de façon pertinente, en fonction des conditions climatiques et des sols, en privilégiant les arrosages espacés et conséquents amenant la plante à développer des racines profondes pour la recherche de l'eau,
- Limiter l'évaporation par la pratique du paillage (les matériaux pouvant provenir du broyage des déchets verts) et des binages réguliers.

3/ Choisir judicieusement les plantes cultivées et favoriser les prédateurs naturels alliés des jardinier(ère)s :

- Privilégier les végétaux adaptés au climat, à l'exposition et à la structure des sols, ainsi que des végétaux peu gourmands en eau, surtout en été,
- Pratiquer la rotation des cultures et des familles de légumes (assolements), sur trois ou quatre ans, pour éviter l'épuisement du sol et casser le cycle des maladies et des ravageurs,
- Savoir associer des végétaux complémentaires, et à l'inverse, dissocier les plantes aux actions réciproques négatives,
- Encourager le fleurissement des parcelles, surtout par des plantes riches en pollens à miel.

4/ Cultiver un jardin et des plantes en pleine santé :

- Substituer l'utilisation des traitements et amendements organiques à l'utilisation des traitements et amendements chimiques, en particulier les insecticides à base de plantes, de plus en plus présents dans le commerce,
- Promouvoir l'utilisation de purins à base de plantes, soit cultivées dans les jardins comme la grande consoude, soit prélevées dans la nature (orties, fougères aigles, prêles,..) en dehors des espaces pollués comme le bord des routes. Selon leur dosage, ces purins peuvent être utilisés comme engrais, produits de traitements ou encore activateurs de compost.

5/ Etre attentif au problème des déchets :

- Eliminer les dépôts incontrôlés de déchets dans les jardins,
- Réutiliser les déchets verts par le compostage, précédé, si besoin est, d'un broyage grossier des déchets,
- Encourager et former les jardinier(ère)s à utiliser le tri sélectif, organisé maintenant par beaucoup de collectivités locales pour les autres déchets.

6/ Embellir les jardins :

- Soigner les parcelles : chaque jardinier(ère) doit être soucieux de l'allure de la ou des parcelle(s) qu'il ou elle cultive, des allées qui la ou les bordent, des abris de jardin et leurs abords, du fleurissement,
- Participer à des travaux collectifs permettant le nettoyage et l'embellissement des espaces communs de chaque site,
- Contribuer à l'harmonie du quartier : le site des jardins doit être un espace beau et attractif.